

Aide aux artistes et groupes de musiques actuelles de Normandie – Parcours « GO »

REGION NORMANDIE

Présentation du dispositif

L'aide aux artistes et groupes de musiques actuelles de Normandie - Parcours "GO" a pour objectif d'accompagner des artistes, en voie de professionnalisation ou professionnels en respectant la diversité des esthétiques musiques actuelles (y compris le jazz, les musiques traditionnelles et du monde).

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Ce dispositif vise les personnes morales représentants des artistes ou des groupes de musiques actuelles en développement ou professionnels (association, développeurs, tourneurs, labels, lieux, etc...).

— Critères d'éligibilité

Pour être éligible :

- la moitié des membres du groupe doit résider en région Normandie,
- avoir une structure juridique support (association du groupe, label, tourneur...),
- avoir un répertoire constitué de compositions originales d'une durée minimale de 45 mn (les créations originales et réarrangements seront appréciés selon l'esthétique musicale),
- posséder au minimum 3 titres audio enregistrés de moins de 3 ans,
- avoir une visibilité significative sur scène ou sur les réseaux sociaux et le web,
- faire preuve d'une démarche de structuration avérée (travail en réseau, entourage professionnel, rémunération des artistes, cession des spectacles...),
- avoir une structure juridique support (association du groupe, label, tourneur...),

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Les projets éligibles concernent :

- l'enregistrement,
- la création de clip/vidéo,
- la promotion,
- la tournée,
- la résidence,
- la formation.

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Sont exclus du dispositif :

- les groupes ou artistes engagés par un contrat discographique (contrat d'artiste) auprès des majors et de leurs labels,
- les groupes ou artistes engagés par un producteur de spectacle d'envergure nationale.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide prend la forme d'une subvention, dont le montant dépendra du projet.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Direction de la Culture et du Patrimoine - Service Spectacle vivant, formation, emploi - Chargé de projets musiques actuelles

Organisme

REGION NORMANDIE

- Site de Caen : Abbaye-aux-Dames Place Reine Mathilde CS 50523 - 14035 Caen Cedex 1

Site de Rouen : 5rue Robert Schuman CS 21129 - 76 174 Rouen Cedex